

Action sociale

lundi, 20 juillet , 2015

<http://ville-nangis.fr/vivre-a-nangis/espace-solidarite/le-service-social-municipal/>

Le CCAS propose une aide individuelle à la personne

Il propose une aide individuelle à la personne :

- **Aides sociales légales** : établissement administratif des dossiers du département dans le cadre des transferts de compétence (placements, obligation alimentaire, instructions des demandes de RSA, d'APA et de CMUC, domiciliation, suivi des successions, dossier Aide Médicale Etat et dossiers MDPH).
- **Aides sociales facultatives** : apportées aux Nangissiens sous forme d'aides d'urgence, de chèques alimentaires et d'aides aux fluides. Attribution octroyée sur étude de cas présentée en commission d'aide financière. Instruction et suivi des demandes réalisés sur rendez-vous.

L'espace solidarité

Il mutualise des services et des moyens en proposant un accueil polyvalent et globalisé pour tous les Nangissiens. L'espace solidarité regroupe un ensemble de services aux personnes et notamment aux plus fragiles d'entre elles. Il accorde toute sa place à l'aspect essentiel qu'est l'accueil. C'est un lieu privilégié pour l'écoute, l'information et l'orientation de la population, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Le service social est ouvert, sauf le jeudi matin, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Les permanences ([mai 2017](#) / [juin 2017](#))

CRAMIF : le mercredi tous les 15 jours de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre au 36 46.

Cette permanence permet de rencontrer une assistante sociale pour des demandes particulières (financement de soins, invalidité, indemnités journalières...).

CIDFF : centre d'information sur les droits des femmes et des familles pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Les 1er et 3e jeudi de 13h30 à 16h. Rendez-vous à prendre au CCAS.

Infos dettes : le 2e jeudi du mois de 14h à 17h (sans rendez-vous). Surendettement : avant d'en arriver là, des solutions existent.

UFC Que choisir : les 1er et 3e vendredi du mois de 14h à 17h (sans rendez-vous).

La résidence autonomie du Château

La résidence est un ensemble de logements individuels, ouverts aux couples et aux personnes seules, autonomes à l'entrée, bénéficiant d'un régime de retraite. Les logements mis en location sont de type F1 ou F2 (possibilité d'allocation logement).

Pour tout renseignement s'adresser à la résidence : 2, mail Pierre Britaud – Tel. : 01 64 60 52 13.

Les loisirs seniors

Tous les mois, une action au minimum est proposée pour les retraités, soit à Nangis soit à l'extérieur : sorties culturelles, séjours, manifestations conviviales, ... Ces différentes manifestations nécessitent une inscription et une participation financière selon l'activité.

Les loisirs familiaux

La municipalité offre la possibilité de participer aux diverses activités culturelles et sportives de la ville grâce aux tickets loisirs délivrés par l'espace solidarité sous conditions de ressources.

Prendre soin de votre santé avec la Maison du Diabète de Melun

La Maison du Diabète de Melun a pour ambition d'aider les patients à agir pour leur santé, afin de mieux vivre au quotidien et de limiter les risques de complications. C'est pourquoi, en partenariat avec le CCAS et le SMJ, il vous est proposé de participer gratuitement à des ateliers d'éducation thérapeutique animés par des professionnels de santé, et près de chez vous.

Retrouvez les prochaines dates de ces ateliers dans l'[agenda des événements](#) de votre ville.
